

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 4 AOUT 2024

portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité artiste licier du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture métier du textile,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL, conservatrice en chef du patrimoine, inspectrice des collections, Mobilier national, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité artiste licier du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Eric LEYNAERT, technicien d'art de classe exceptionnelle, licier en savonnerie, Mobilier national ;

- Madame Christine PLAIGNAUD, cheffe de travaux d'art, licière, Mobilier national ;
- Madame Marie-Cécile RENAULT-HAURAY, technicienne d'art de classe exceptionnelle, licière haute-lice, Mobilier national ;

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Christine PLAIGNAUD, cheffe de travaux d'art, licière, Mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

14 AOUT 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude de MARTIN de VIVIES